



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 198-19 C

Objet : RS - Approbation des tarifs des services de la Vélostation applicables à compter du 1er janvier 2020

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 10

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 198-19 C

objet **RS - Approbation des tarifs des services de la Vélostation applicables à compter du 1^{er} janvier 2020**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que la société publique locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc a été créée le 1^{er} juillet 2019. Celle-ci exploite notamment les services de la Vélostation.

Les tarifs des services de la Vélostation sont établis annuellement par la Communauté d'agglomération.

A compter du 1^{er} janvier 2020, il est proposé la création d'un tarif « 10 journées consignes » à 8 euros. Ces journées peuvent être utilisées par l'utilisateur en fonction de ses besoins.
Les autres tarifs restent inchangés.

La grille tarifaire annexée, valable à compter du 1^{er} janvier 2020, reprend l'ensemble des tarifs applicables.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 043-19 C du Conseil communautaire du 28 mars 2019 approuvant la création de la société publique locale Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc,

Vu la délibération n° 396-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant des tarifs de la Vélostation et des abris à vélos applicables à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n° 122-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019 portant approbation des tarifs applicables, à compter du 1^{er} juillet 2019, du service vélobulle et des prestations proposées par la Vélostation,

Vu la délibération n° 157-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 portant approbation des mesures d'accompagnement des plans de mobilité d'entreprises et d'administrations,

Vu l'avis de la commission transports, déplacements et schéma de déplacements du 17 décembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les tarifs des services de la Vélostation applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 198-19 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation des tarifs des services de la Vélostation applicables à compter du 1er janvier 2020
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics
Date de l'acte :	18 décembre 2019
Annexe(s) :	GRILLE TARIFAIRE AU 1ER JANVIER 2020

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22790H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22790H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2019
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2019
Période d'affichage :	du au